

Le commerce de détail alimentaire fait son come-back !

Après plusieurs trimestres en demi-teinte, les commerçants de proximité spécialisés dans l'alimentation reviennent en force sur le devant de la scène économique. Même si les prix augmentent, l'activité du secteur a le vent en poupe ! Une tendance de fond confirmée par les chiffres de la FCGA et ceux de l'INSEE.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Septembre 2019

Observatoire de la petite entreprise n° 74 FCGA – Banque Populaire



C'est une tendance de fond : manger sain, responsable et local si possible ! De plus en plus attentifs à la qualité de leur alimentation, les Français plébiscitent les métiers de bouche. Charcutiers, fromagers, cavistes, boulangers, bouchers et autres détaillants en fruits et légumes sont devenus les chouchous des consommateurs. Malgré la hausse des prix des denrées alimentaires, surtout les fruits et légumes, constatée en 2018 par l'INSEE (+2,1% contre +1,1% en 2017), la recherche de fournisseurs traditionnels (commerces spécialisés, artisans qualifiés, producteurs locaux en boutique ou sur les marchés...) bat son plein.

+2,8% au deuxième trimestre 2019

Conséquence directe de cette vogue du bien manger : l'activité du commerce de détail alimentaire enregistre la plus forte hausse d'activité au deuxième trimestre 2019, tous secteurs confondus, selon le baromètre trimestriel de *L'Observatoire de la petite entreprise* : +2,8% (hors secteur agricole).

Sur l'ensemble de l'année 2018, selon l'étude « *Activité et Tendances* » (Cahier n°23) publiée en avril 2019 par la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA), le chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire progresse de +0,6%. Soit le taux d'accroissement d'activité le plus important après celui des pharmaciens et des opticiens (+1,6% en moyenne pour ces deux professions).

Pâtisseries, fromagers et poissonniers en tête !

A l'exception des détaillants en fruits et légumes (-0,4%), tous les métiers de l'alimentation affichent un chiffre d'affaires en hausse sur la même période. Avec des taux cependant variés et qui illustrent une réalité économique contrastée : +1,1% (boucheries et cavistes), +3,2% (charcuteries et boulangeries ex-aequo), + 3,7% (poissonnerie), +6,8% (crèmerie-fromagerie) et même un exceptionnel +16,6% (pâtisseries).

En 2018, les principales professions du secteur enregistraient des taux d'activité beaucoup plus modestes ; oscillant entre -0,1% (boulangerie-pâtisserie) et +2,3% (charcuterie artisanale). L'évolution constatée ce dernier trimestre témoigne d'un regain d'activité significatif qui devrait se confirmer au second semestre 2019.

Le boom des magasins bio

Dans ce contexte porteur, l'alimentaire spécialisé reste dynamique : + 1,8 % en volume selon l'étude annuelle de l'INSEE sur le commerce en 2018. Les ventes réalisées par les « autres commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé » (qui incluent notamment la plupart des enseignes bio) poursuivent leur ascension : + 4,2 %.

Même tendance dans les petites surfaces généralistes (supérettes et alimentations générales) : + 6,4 %.

En revanche, dans les grandes surfaces, l'activité décroît même si elle représente toujours près des trois quarts des ventes des magasins alimentaires, tous circuits de distribution confondus.

Le règne des réseaux d'enseigne

Si le commerce de détail alimentaire traditionnel retrouve indiscutablement des couleurs, il est cependant toujours confronté à la concurrence féroce des réseaux d'enseigne. Fin 2016, toujours selon l'INSEE, environ 300 réseaux d'enseigne comptent au moins cinq points de vente dans le commerce de détail alimentaire et l'artisanat commercial. Ces réseaux regroupent près de 30 000 points de vente et réalisent un chiffre d'affaires de 200 milliards d'euros, soit 85 % du chiffre d'affaires du secteur.

Avis d'expert



Stéphane Layani

Président du Marché International de Rungis

« Les marchés de gros sont garants d'un circuit économique qui préserve la richesse de l'agriculture française, la diversité de ses cultures et de ses terroirs, autant d'aspects chers à la mentalité hexagonale. Il faut par ailleurs souligner l'envol du commerce alimentaire de détail. C'est un modèle qui résiste, ce qui n'est pas le cas des autres formes de distribution, qui souffrent ».

© crédit photo

Méthodologie de l'Observatoire

Tous les mois, près de 70 centres de gestion agréés (CGA), répartis sur l'ensemble du territoire national, transmettent les chiffres d'affaires, rendus anonymes, de leurs adhérents à la Fédération. Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon constant de 20 000 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services. L'évolution des activités est pondérée par le nombre d'entreprises recensées par l'INSEE dans chaque secteur considéré. Un questionnaire est parallèlement adressé chaque trimestre à plus de 1000 petites entreprises représentatives, permettant d'établir le baromètre du moral des dirigeants et de leurs intentions d'investissement et de recrutement.

La Fédération des centres de gestion agréés en bref ...



Près de 300 000 petites entreprises (TPE) et 100 Organismes de Gestion Agréés (OGA)

92 % des entreprises nationales ont moins de 10 salariés

50 % des TPE imposées au BIC sont adhérentes à un OGA

Grâce à l'adhésion à un OGA, le revenu imposable de l'entreprise n'est pas majoré de 25 % !

La FCGA forme un réseau d'information et d'assistance aux TPE présent sur l'ensemble du territoire national et capitalise une expertise économique et sociale reconnue de la petite entreprise. Elle dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables qui alimentent régulièrement une base de données statistiques très performante.

Contact presse : FCGA - Arièle PHU – 01 42 67 80 92 - direction@fcga.fr